



EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2024/1-3

Nombre de membres :		Le lundi 12 février à 14 H 30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, président.
- en exercice	20	
- présents	13	
- pour	13	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaients présents :

Madame Béatrice ALLOSIA + Monsieur Joël BONNAFFOUX + Monsieur Marcel CANNAT + Madame Corinne CHANFRAY + Madame Elisabeth CLAUZIER + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Jean-Marc DUPRAT + Monsieur Christian DURAND + Monsieur Christian HUBAUD + Monsieur Vincent MEDILI + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI + Madame Françoise PINET

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ▶ adoptent la délibération relative au compte de gestion du Trésorier du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes ;
- ▶ informent le Tribunal Administratif de MARSEILLE peut être saisi :
  - par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification ;
  - par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Certifié exécutoire par le Président du  
Conseil d'Administration du SDIS 05,  
compte tenu de la réception en  
Préfecture le : **23 FEV. 2024**  
et de la publication-notification  
le : **23 FEV. 2024**

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Marcel CANNAT

Pour le président du conseil d'administration  
et par délégation  
Le directeur départemental adjoint,  
Colonel Jean-Yves BROBECKER

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 005090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTES-ALPES

ETABLISSEMENT : S.D.I.S DES HAUTES-ALPES

## Résultats budgétaires de l'exercice

02500 - S.D.I.S DES HAUTES-ALPES

Exercice 2023

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	5 909 319,38		
Titres de recette émis (b)	3 159 591,29	17 690 636,96	23 599 956,34
Réductions de titres (c)	121,42	17 341 551,51	20 501 142,80
Recettes nettes (d = b - c)	3 159 469,87	558 532,63	558 654,05
<b>DEPENSES</b>		16 783 018,88	19 942 488,75
Autorisations budgétaires totales (e)	5 909 319,38		
Mandats émis (f)	2 473 438,05	17 690 636,96	23 599 956,34
Annulations de mandats (g)		17 172 053,87	19 645 491,92
Depenses nettes (h = f - g)	2 473 438,05	558 941,12	558 941,12
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		16 613 112,75	19 086 550,80
(d - h) Excédent	686 031,82		
(h - d) Déficit		169 906,13	855 937,95

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 005090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTES-ALPES

ETABLISSEMENT : S.D.I.S DES HAUTES-ALPES

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02500 - S.D.I.S DES HAUTES-ALPES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	1 831 636,43		686 031,82		
Fonctionnement	814 447,81		169 906,13		984 353,94
<b>TOTAL I</b>	<b>2 646 084,24</b>		<b>855 937,95</b>		<b>3 502 022,19</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>2 646 084,24</b>		<b>855 937,95</b>		<b>3 502 022,19</b>



**Séance du conseil d'administration du service départemental  
d'incendie et de secours des Hautes-Alpes  
le lundi 12 février 2024**

**Délibération n° 2024/1-3**

**OBJET :** Compte de gestion du Trésorier du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes pour l'exercice 2023.

Exposé des motifs

Il est proposé aux membres du conseil d'administration la délibération suivante relative au compte de gestion pour l'exercice 2023 du Payeur départemental, Trésorier du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes.

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours :

VU le compte-rendu de Monsieur le Trésorier, des recettes et des dépenses du service départemental d'incendie et de secours pour l'exercice 2023 comprenant :

- le résultat en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 ;
- les recettes et les dépenses faites au titre de l'exercice 2023 ;

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui dudit compte ;

VU le budget primitif et les décisions modificatives dudit budget de l'exercice 2023 ;

VU les observations sur les résultats du compte de gestion 2023 annexées à la présente ;

Considérant le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Considérant que le compte-rendu des recettes et des dépenses de l'exercice n'appelle aucune observation ;

**DELIBERENT**

Article 1<sup>er</sup> : Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Article 2 : Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Article 3 : Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes demande qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, de régler et d'apurer le compte des recettes et dépenses du Payeur départemental, Trésorier du service départemental d'incendie et de secours.

Comme indiqué, ci-dessous, le compte de gestion 2023 fait apparaître des montants totaux des dépenses et des recettes identiques à ceux indiqués dans le compte administratif.

PRESENTATION COMPAREE  
DES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION  
ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Exercice 2023

		Résultat à la clôture exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture
1) Section de fonctionnement	Compte de gestion	814 447,81 €		169 906,13 €	984 353,94 €
	Compte administratif	814 447,81 €		169 906,13 €	984 353,94 €
2) Section	Compte de gestion	1 831 636,43 €		686 031,82 €	2 517 668,25 €
	Compte administratif	1 831 636,43 €		686 031,82 €	2 517 668,25 €
TOTAL (1) + (2)	Compte de gestion	2 646 084,24 €		855 937,95 €	3 502 022,19 €
	Compte administratif	2 646 084,24 €		855 937,95 €	3 502 022,19 €
	Ecart	0		0	0

Le tableau général et le tableau des résultats du compte de gestion 2023 du trésorier du service départemental d'incendie et de secours sont joints à la présente délibération.

\* \* \* \* \*